

PAR COURRIEL

Québec, le 26 novembre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 octobre 2024, le député de l'Acadie déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant d'intervenir et de reconsidérer l'emplacement choisi pour l'ouverture d'un nouveau service d'hébergement d'urgence pour personnes en situation d'itinérance dans le quartier d'Ahuntsic-Cartierville.

Je suis sensible aux préoccupations soulevées par la population quant à l'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance. Je suis également conscient des défis de cohabitation sociale que tout nouveau service d'hébergement peut occasionner.

Aussi, le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau optent pour une approche collaborative qui met de l'avant des valeurs de compréhension et de bienveillance pour l'ensemble des parties prenantes.

Soyez assuré que le réseau de la santé et des services sociaux travaille étroitement avec la Ville de Montréal et leurs partenaires intersectoriels pour favoriser une transition harmonieuse lors de l'implantation de nouveaux services. Pour l'organisme qui vous préoccupe particulièrement, il est à souligner que ce projet de déménagement n'a finalement pas eu lieu.

... 2

Devant la nécessité de répondre adéquatement aux besoins grandissants engendrés par la crise des vulnérabilités, la Ville de Montréal a lancé une consultation publique pour définir, avec la population, les conditions de succès menant à l'intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole. Les réflexions qui en découleront contribueront à l'amélioration des pratiques.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Lionel Carmant

N/Réf. : 24-MS-03506-013